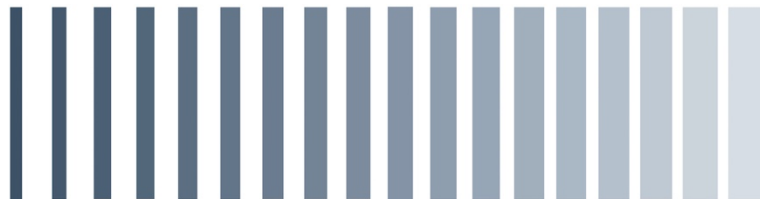


**MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES AUDIENCES  
SUR  
LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

**GUILDE DES MUSICIENS  
ET MUSICIENNES DU QUÉBEC**



**AVRIL 2016**

## Table des matières

<b>Présentation .....</b>	<b>3</b>
<b>À propos de la GMMQ .....</b>	<b>3</b>
<b>La Guilde et le développement durable.....</b>	<b>4</b>
<b>Les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture</b>	<b>5</b>
<b>Sur les autres questions soumises à la consultation .....</b>	<b>9</b>

## **Présentation**

La contribution de la Guilde des Musiciens et des Musiciennes du Québec (GMMQ) aux consultations sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec portera essentiellement sur les conditions d'exercice des musiciens.

Ce choix s'explique à la fois par l'importance de l'enjeu et la nécessité que le gouvernement agisse pour assurer la reconnaissance, à sa juste valeur, de la contribution des musiciens à la culture québécoise.

Depuis plusieurs années déjà, la GMMQ ne cesse de souligner, à coup de mémoires, de consultations et de rencontres, que le système de subventions mis en place pour permettre le développement des carrières des musiciens ne permet pas d'assurer que les musiciens sont rémunérés selon des conditions de travail négociées par leur association, ce qui inclut notamment un filet social de sécurité et la protection juridique.

Les résultats de ce laxisme se font sentir depuis longtemps, et la transformation numérique en cours ne fait qu'accentuer le problème. Les revenus des musiciens diminuent depuis 15 ans, les organismes chargés d'assurer la reconnaissance de leurs droits et l'application des ententes collectives ne perçoivent qu'une infime partie des redevances prévues et le nombre de musiciens ayant accès à un minimum de protection sociale ne cesse de diminuer. Le système mis en place depuis 1992 ne fonctionne pas.

Nous espérons que les consultations sur le renouvellement de la politique culturelle permettront de reconnaître, au-delà des organismes, des regroupements, des diffuseurs, des producteurs, des fournisseurs d'accès et des promoteurs, la contribution essentielle des musiciens et des musiciennes à la société québécoise.

## **À propos de la GMMQ**

Depuis 1897, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) a pour mission de faire reconnaître la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. Pour y parvenir, elle négocie des ententes collectives et établit les conditions minimales de travail des musiciens en mettant à la disposition de ses membres un contrat-type d'engagement qui détermine le cachet de base et les autres conditions minimales de travail, telles que l'obligation pour le producteur de payer la cotisation à la caisse de retraite du musicien. La GMMQ agit collectivement au nom de ses membres lorsqu'elle estime que leur intérêt est touché et collabore avec toute organisation dont les objectifs sont semblables. La GMMQ exerce également des activités de lobbying visant à promouvoir la musique et les musiciens auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales, et offre une panoplie de services aux musiciens, allant des services juridiques aux taux préférentiels auprès de fournisseurs.

## **La Guilde et le développement durable**

Des trois facteurs qui guident le développement durable - l'économie, les aspects environnementaux et les aspects sociaux - c'est ce dernier qui retient notre attention.

Qu'est-ce que le social ? Plusieurs définitions existent, certains auteurs en débattent encore, mais il est généralement admis qu'en matière de droit, le social désigne ce qui se rapporte aux relations de travail et aux relations entre associés d'une même société, tous des secteurs dans lesquels la GMMQ agit au quotidien.

La valeur intrinsèque de la musique est reconnue dans toutes les disciplines culturelles. Par contre, la valeur de la contribution des musiciens ne l'est pas. Nous croyons que le statut du musicien doit faire l'objet d'une reconnaissance officielle afin de lui donner accès à de meilleures conditions de pratique.

Les principes d'équité dans le partage des ressources qui dictent le développement durable culturel doivent être appliqués. L'équilibre nécessaire pour assurer le développement durable de la musique est de plus en plus fragile, car on ne reconnaît pas assez souvent, financièrement, la valeur de la contribution des musiciens à l'écosystème culturel.

Si le gouvernement ne fait rien afin que l'aide gouvernementale octroyée pour la musique se rende effectivement aux musiciens, il ne pourra prétendre agir efficacement en matière de développement durable.

## Les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture

Les conditions socioéconomiques des musiciens sont préoccupantes. Les chiffres témoignent d'une stagnation des revenus depuis 15 ans. Malgré les nombreux progrès permis par la politique culturelle depuis 1992, nous n'avons pas atteint les objectifs fixés à l'époque pour améliorer les conditions de vie professionnelle des musiciens et des musiciennes.

En comparant les revenus des musiciens de 2015 aux différentes enquêtes menées entre 2001 et 2010 un constat s'impose : le revenu moyen des musiciens stagne depuis 2001.

### 2001

L'étude *Pour mieux vivre de l'art*<sup>1</sup>, produite par le MCCQ, fixait le revenu annuel moyen du musicien à **31 354 \$** en 2001. Ces données, extraites à partir des déclarations de revenus ne permettent pas de distinguer les revenus provenant de l'exercice du métier d'artiste de ceux provenant d'emplois complémentaires. Elle ne permet donc pas d'évaluer avec précision quelle proportion des revenus découlent directement d'activités artistiques.

### 2005

L'analyse produite par Hill Stratégies<sup>2</sup> en 2005, basée sur une demande spéciale des données du recensement, permet de distinguer les revenus provenant de l'exercice du métier d'artiste de ceux provenant d'emplois complémentaires. Ainsi, en 2005, le revenu annuel moyen des musiciens/chanteurs québécois était estimé à **14 825 \$**

### 2007

Un sondage Léger Marketing<sup>3</sup> réalisé pour le MCCQ en 2007 auprès des membres de la GMMQ révèle les estimations suivantes :

- 49 % des musiciens estiment que le total des revenus provenant de leurs activités artistiques en 2007 est de **20 000\$** et moins.
- 17 % des musiciens estiment que le total des revenus provenant de leurs activités artistiques en 2007 se situe entre **20 000\$** et **30 000\$**.

### 2010

L'analyse produite par Hill Stratégies<sup>4</sup> en 2010, basée sur une demande spéciale des données du recensement, permet de distinguer les revenus provenant de l'exercice du métier d'artiste de ceux provenant d'emplois complémentaires. Ainsi, en 2010, le revenu annuel moyen des musiciens/chanteurs québécois était estimé à **15 727 \$**

### 2016

La GMMQ<sup>5</sup> a mené, en préparation à ce mémoire, une enquête auprès de ses membres sur le thème du revenu des musiciens en 2015. 424 musiciens ont participé à l'enquête, réalisée via

sondage web en avril 2016. Voici les faits saillants :

Pour les 35 ans et moins

- 60 % déclarent des revenus totaux inférieurs à 30 000\$
- 25 % déclarent que la musique représente  $\frac{1}{4}$  de leurs revenus totaux
- 28 % déclarent que la musique représente  $\frac{1}{2}$  de leurs revenus totaux

Pour les 35 à 50 ans :

- 37 % déclarent des revenus inférieurs à 30 000\$
- 20 % déclarent que la musique représente  $\frac{1}{4}$  de leurs revenus totaux
- 14 % déclarent que la musique représente  $\frac{1}{2}$  de leurs revenus totaux

Pour les 50 ans et + :

- 40 % déclarent des revenus inférieurs à 30 000\$
- 36 % déclarent que la musique représente  $\frac{1}{4}$  de leurs revenus totaux
- 11 % déclarent que la musique représente  $\frac{1}{2}$  de leurs revenus totaux

Qui vit de la musique?

- 13 % des 34 ans et moins déclarent des revenus de + de 50 000 \$
- 28 % des 35-50 déclarent des revenus de + de 50 000 \$
- 34 % des 50 et plus déclarent des revenus de 50 000 \$

**En résumé :**

Ces estimations de revenus proviennent de sources diverses (déclarations de revenus, statistiques de recensement et enquêtes d'opinions) et furent compilées selon différentes méthodes. Elles indiquent toutefois une tendance claire :

En **2001**, le revenu total des musiciens était estimé à **31 354\$**.

En **2015**, plus de 40 % des musiciens estiment leur revenu total à **30 000\$** et moins.

Les revenus générés par l'activité artistique des musiciens représentent, selon ces études, entre  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{1}{2}$  de leurs revenus totaux.

Ces chiffres indiquent qu'au chapitre des revenus générés par l'exercice de leur profession, les revenus des musiciens stagnent depuis 2001. Si l'on tient compte de l'évolution du coût de la vie, à partir du revenu moyen de 14 825 \$ de 2005, le revenu moyen généré par les musiciens par l'exercice de leur profession devrait se situer, en 2016, à 17 837\$.

## **Le rôle des ministères et organismes gouvernementaux en matière de développement culturel dans une approche gouvernementale transversale et cohérente**

Films, spectacles, albums, télévision, enregistrements; les musiciens, tout comme les ouvriers qui construisent nos infrastructures, œuvrent dans un environnement hautement subventionné.

La SODEC et le CALQ subventionnent des entreprises québécoises afin, notamment, de les aider à promouvoir les œuvres musicales québécoises et la carrière d'artistes du Québec. Or, il existe différents types de programmes et de critères d'admissibilité qui permettent à ces entreprises d'avoir accès à ces subventions.

Nous constatons qu'une part importante de ces entreprises ne déposent aucun contrat auprès de la GMMQ - soit qu'elles prétendent être exclues de l'application d'une entente collective pour différents motifs, ou encore qu'elles négligent de respecter leurs obligations. Cela fait en sorte que, trop souvent, les subventions octroyées pour l'aspect musical ne permettent pas de contribuer au filet de protection sociale du musicien, pas plus que de s'assurer qu'il a été effectivement payé selon des normes conformes aux ententes.

Les organismes chargés d'assurer la reconnaissance des droits des musiciens et l'application des ententes collectives ne perçoivent qu'une infime partie des redevances prévues, et le nombre de musiciens ayant accès à un minimum de protection sociale ne cesse de diminuer.

Une analyse portant sur le nombre total de productions financées par la SODEC, dans le secteur du cinéma et de la télévision, entre 2010 et 2013, met en lumière le dysfonctionnement du système en place pour les musiciens.

Réalisée par l'Aqtis<sup>6</sup>, en collaboration avec l'ARRQ, la SARTEC et l'Union des Artistes, cette analyse compare, pour ces différentes associations, le nombre de production sous juridiction versus le nombre de productions syndiquées, c'est-à-dire celle ayant dûment déposées leurs contrats.

### **2010 - 2013**

<b>Secteur Cinéma/Télévision</b>	<b>GMMQ</b>	<b>AQTIS</b>	<b>ARRQ</b>	<b>SARTEC</b>
Nombre total de productions financées par la SODEC	2242	2242	2242	2242
Productions sous juridiction	1382	1627	1316	1196
Productions syndiquées	<b>68</b>	1088	705	672
Productions sous juridiction mais non syndiquées	1314	539	611	524
<b>Secteur Cinéma/Télévision</b>				
<b>Crédits d'impôts émis 2010-2013</b>				
Nombre de productions ayant reçu des crédits d'impôts	1388	1388	1388	1388
Productions sous juridiction ayant reçu des crédits d'impôts	1135	1354	1095	727
Productions syndiquées	<b>62</b>	922	631	473
Production sous juridiction non syndiquées	1073	432	463	254

À peine **5%** des productions sous juridiction déposent à la GMMQ leurs contrats pour les musiciens, alors que pour les autres associations ce taux varie entre 55% et 60%.

La situation n'est guère meilleure dans le secteur du spectacle et du phonogramme. Dans un rapport de recherche<sup>7</sup> adressé au Secrétariat à la condition socioéconomique des artistes, la GMMQ estimait, en juin 2013, qu'en raison de la quantité de productions existantes et de l'absence d'organisme de recension de tous les spectacles ou phonogrammes produits au Québec, il est impossible de connaître le nombre de producteur ni le nombre de productions.

Par contre, selon l'Observatoire de la Culture, on dénote par année environ 10 000 spectacles sur scène avec billetterie incluant des prestations musicales, alors que la GMMQ reçoit environ 4500 contrats par année pour tous les secteurs confondus (scène, phonogramme, cinéma, télévision, théâtre, publicité, etc.). Il arrive encore trop fréquemment que les seuls travailleurs n'ayant aucune protection les soirs de spectacles soient les musiciens sur scène...

En résumé, nous estimons qu'une production subventionnée sur deux n'est pas sous contrat GMMQ.

Nous réitérons que le but ultime de la Guilde est de défendre les intérêts des musiciens. Cet objectif se réalise par la négociation de diverses ententes collectives, par la vérification des contrats reçus, par la réclamation des contrats n'ayant pas été déposés, par la défense des droits de ceux-ci lorsqu'ils ont été brimés, etc. Toutefois, le refus par les producteurs de respecter les ententes collectives existantes, ou la persistance de ceux-ci de les contourner ou de les interpréter, occasionne de graves préjudices. Nous croyons que ces agissements vont directement à l'encontre des buts de la Politique culturelle de 1992, et ce, sans qu'aucune sanction ne soit imposée aux contrevenants.

Les exemples sont, malheureusement, trop nombreux, et démontrent l'importance de revoir certains principes d'équité. Il faut s'assurer que dans la "chaîne" d'une production subventionnée, l'argent soit mieux réparti entre les intervenants et se rende jusqu'à la fin, en l'occurrence au musicien.

Nous croyons que le gouvernement, Revenu Québec et les organismes qui subventionnent la culture doivent assurer une reddition de compte afin que la partie des subventions et crédits prévus pour les musiciens dans les projets divers qu'ils financent se rendent effectivement aux musiciens, preuves à l'appui.



## **Sur les autres questions soumises à la consultation**

Plusieurs autres enjeux importants font l'objet des consultations sur le renouvellement de la politique culturelle. Les défis sont nombreux et nous travaillons en ce moment avec nos partenaires pour dégager une vision commune des avenues à emprunter face aux bouleversements que connaît l'industrie culturelle.

Par exemple, sur la question du financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois, particulièrement dans le monde de la musique, il est clair pour la GMMQ qu'il doit y avoir une contribution de ceux qui récoltent les profits des productions, soit les fournisseurs de services internet et les producteurs d'outils qui permettent de consommer en ligne la culture: baladeur numérique, tablette et téléphone cellulaire. Idem pour les nouveaux modèles à inventer en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur afin que les créateurs soient rétribués adéquatement.

La GMMQ entend donc poursuivre la défense des intérêts de ses membres en travaillant avec ses partenaires et, en ce sens, pourrait participer, à titre de cosignataire, au dépôt d'autres mémoires dans le cadre de ces consultations.

## **En conclusion :**

Les musiciens et musiciennes font face à une stagnation de leurs revenus, et un nombre grandissant de productions sous juridiction ne contribuent pas à soutenir leur filet de sécurité sociale. Il est essentiel que les différents bailleurs de fonds assurent une meilleure reddition de compte afin que la partie des subventions et crédits prévus pour les musiciens se rendent effectivement aux musiciens, preuves à l'appui. Le statut du musicien doit faire l'objet d'une reconnaissance officielle afin de lui donner accès à de meilleures conditions de pratique.

## **Sources :**

- 1 : *Pour mieux vivre de l'art*, portrait socioéconomique des artistes, MCCQ, 2001
- 2 : Analyse de Hill Stratégies basée sur des moyennes annuelles de l'Enquête sur la population active, 2005
- 3 : Sondage Léger Marketing, réalisé pour le compte du MCCQ et portant sur l'intérêt des membres de la GMMQ, l'APASQ, l'ARRQ et de la SPACQ à adhérer aux projets de régime de retraite et d'assurance collective,
- 4 : Analyse de Hill Stratégies basée sur des moyennes annuelles de l'Enquête sur la population active, 2010
- 5 : Sondage mené auprès des membres de la GMMQ, avril 2016, 424 répondants et portant sur Le revenu des musiciens québécois (2015).
- 6 : AQTIS, Statistiques subventions / crédits d'impôts, Récapitulatif, secteur cinéma/télévisions, production de spectacles et enregistrements sonores, 2013
- 7 : Rapport de recherche adressée au Secrétariat à la condition socioéconomique des artistes, GMMQ, juin 2013